

**PARCOURS D'ÉTUDES
2021-2022
DANSE CLASSIQUE**

CATEGORIE

Discipline principale

NIVEAU

Année préparatoire / 1^{er} cycle supérieur

Année préparatoire de mise à niveau (1 an)

PROFESSEURS

Classes de filles

Isabelle RIDDEZ : professeure principale référente, classes de la discipline principale et classes de pointes

Nolwenn DANIEL : classes de la discipline principale

Classes de garçons

Serguei SOLOVIEV : professeur principal référent, classes de la discipline principale et répertoire

Bertrand BELEM : classes de la discipline principale

Classes de filles et garçons

Roxana BARBACARU : danse de caractère

Cathy BISSON : classe de Jazz

Soahanta DE OLIVEIRA : analyse fonctionnelle du corps dans le mouvement dansé (AFCMD)

Virginie GARANDEAU : culture chorégraphique et artistique

Juliette MAL : préparation physique

CONCOURS D'ENTREE 2022-2023

Âge requis : entre 14 et 17 ans (l'âge indiqué est entendu au 1er octobre 2022).

Dates d'inscription : calendrier consultable sur le site Internet www.conservatoiredeparis.fr

Dates des épreuves : 21 et 22 février 2022 pour les filles

(sous réserve de modification) 23 février 2022 pour les garçons

Admissibilité

Participation à une classe de danse classique, d'une durée maximum d'1h, dispensée par un professeur de la direction des études chorégraphiques du Conservatoire.

Les candidats ayant obtenu une note inférieure à 10 sont éliminés.

À l'issue de l'épreuve d'admissibilité, de façon exceptionnelle, sur proposition du jury, certains élèves n'ayant pas été retenus pour les épreuves d'admission en danse classique peuvent être invités à passer directement l'épreuve d'admission en danse contemporaine.

Admission

1 - Présentation d'une série d'enchaînements imposés – accompagnés au piano – appris par le candidat pendant une séance de travail avec un professeur de la direction des études chorégraphiques du Conservatoire.

Durée du temps de travail préparatoire dispensé par le professeur : 1h maximum.

2 - Présentation d'une variation classique au choix du candidat - pour les filles, interprétée sur pointes.

Les candidats doivent apporter la musique de leur variation uniquement enregistrée sur CD audio avec clé USB en cas de problème. L'enregistrement doit se situer sur la première page du CD.

Durée de la variation : 1mn à 2mn maximum.

3 - Entretien avec le jury.

Durée maximum : 10 minutes

Chaque épreuve fait l'objet d'une note sur 20. Les candidats ayant obtenu une note globale (moyenne des trois notes) inférieure à 10 sont éliminés.

N.B. : Les candidats reçus au concours d'entrée qui ne sont pas ressortissants d'Etats francophones devront présenter, avant le 30 juin précédant leur première inscription au Conservatoire, un certificat émanant d'un organisme agréé par le gouvernement français attestant d'un niveau en langue française au moins égal à B1 dans l'échelle des niveaux communs de référence du Conseil de l'Europe.

Entrée en formation

2 /13

Le jury du concours d'entrée se prononce pour avis sur le niveau d'admission, en classe préparatoire ou au sein du 1^{er} cycle d'enseignement supérieur, en fonction de l'âge et du niveau du candidat.

Après examen de son dossier, la direction des études chorégraphiques décide du niveau dans lequel le candidat intègre le Conservatoire. Cette décision fait l'objet d'un écrit, le cas échéant indiquant les enseignements supplémentaires à suivre dans le cas d'un positionnement en 1^{ère}, 2^{ème} ou 3^{ème} année du 1^{er} cycle d'enseignement supérieur.

Durant le 1^{er} semestre ou à l'issue du 1^{er} semestre, sur proposition du directeur des études chorégraphiques et après avis des professeurs du niveau d'études concerné, il peut être proposé aux nouveaux entrants un changement d'année d'études. Le changement vers une année supérieure est laissé à la libre appréciation des élèves ou, selon le cas, de leurs représentants légaux, mais est obligatoire pour un changement pour une année inférieure

Objectifs

Semestres 1 et 2

L'année préparatoire est une année de mise à niveau technique et de maturité afin d'atteindre les critères demandés pour entrer en DNSP1 (1^{ère} année du 1^{er} cycle d'enseignement supérieur). Il s'agit pour les élèves de s'adapter à un rythme plus soutenu de travail, d'aborder la technique de la danse classique telle qu'elle est enseignée au Conservatoire, à travers les cours techniques, les cours spécifiques filles et garçons, la danse de caractère, de découvrir la danse jazz. De plus, des notions de base d'AFCMD et de culture chorégraphique et artistique viennent compléter l'apprentissage.

Compétences attendues :

Capacité à assimiler les corrections et les différents éléments techniques et /ou théoriques formulés par les professeurs.

Précision de la connaissance du vocabulaire de la danse classique et de son application corporelle rigoureuse.

Affirmation de la personnalité de l'élève, à travers une forte motivation et une assiduité attentive.

Critères d'observation et d'évaluation :

Conscience du placement et maîtrise des fondamentaux techniques de la danse classique.

Expressivité, engagement sensible.

Musicalité - relation au temps.

Investissement.

Contenu

Semestres 1 et 2

Unités d'enseignement	Volumes horaires hebdomadaires
UE 1 - Apprentissages technique et artistique Discipline principale (danse classique)	7h30 G./7h30 F.
Techniques spécifiques et répertoire	2h 30 G./3h30 F.
UE 2- Disciplines complémentaires	
Danse caractère	1h
Danse jazz	2h30 G./1h30 F.
UE 3 - Disciplines théoriques	
AFCMD	1h
Culture chorégraphique et artistique	1h
Préparation physique	1h
Total	16h30

Évaluation des enseignements

Par contrôle continu

Celui-ci porte sur l'ensemble des unités d'enseignement pour les semestres 1 et 2 ci-dessus décrits.

Par contrôle terminal

Un jury interne présidé par la direction des études chorégraphiques est constitué pour évaluer chaque élève.

Semestre 2

Au terme du semestre 2, l'UE 1 donne lieu à un contrôle terminal qui comporte :

Une classe (barre et milieu) d'une durée de 45 minutes environ, donnée par le/la professeur principal référent;

Un enchaînement élaboré par le/la professeur principal référent, interprété en passage individuel.

Chaque épreuve fait l'objet d'une note sur 20.

Validation des UE

Pour chaque UE, une note globale est attribuée.

La note globale est constituée de la moyenne des notes du contrôle continu de chaque semestre, à l'exception de l'UE 1.

Dans le cas de l'UE 1, la note globale est constituée pour 50% de la note du contrôle continu (moyenne des semestres 1 et 2) et pour 50% de la note de l'examen final.

Une UE est validée pour l'année dès lors que la note globale obtenue est d'au moins 10/20.

Les élèves ayant validé l'ensemble des UE de l'année préparatoire sont autorisés à poursuivre leurs études pour rentrer en DNSP danseur.

Dans le cas où l'UE issue des disciplines théoriques (AFCMD, culture chorégraphique et artistique) n'est pas validée, les élèves sont toutefois autorisés à entrer en DNSP1, avec obligation de passer l'année suivante les épreuves du contrôle continu de l'UE concernée en candidat libre.

A l'issue de chaque semestre, l'équipe pédagogique, constituée en commission interne à la direction des études chorégraphiques et composée de la direction des études chorégraphiques et des professeurs responsables des matières de l'UE1, et dans le cadre du semestre 2, d'un représentant du jury, examine la situation des élèves ayant obtenu une note moyenne inférieure à 10/20 aux UE 1, 2 ou 3 lors des semestres 1 et 2.

Semestre 1

La poursuite de l'année scolaire en cours est autorisée. Les avis motivés de la commission sont communiqués par écrit à l'élève et lors d'un entretien avec la direction des études chorégraphiques.

Semestre 2

La commission se prononce sur la fin de scolarité au sein de l'établissement, ou à titre exceptionnel un possible redoublement. Ses avis motivés sont communiqués par écrit à l'élève et lors d'un entretien avec la direction des études chorégraphiques.

A l'issue des travaux de la commission, la direction des études chorégraphiques propose à la direction de l'établissement un passage en DNSP danseur, un redoublement ou la fin de scolarité au sein de l'établissement.

Cas de force majeure :

A titre exceptionnel, pour les élèves n'ayant pas pu se présenter aux examens terminaux du semestre 2 au motif d'un empêchement grave et dûment justifié dont les caractéristiques font l'objet d'un cas de force majeure, un examen de rattrapage est organisé, afin que la direction des études chorégraphiques se prononce, après examen du dossier de l'élève et avis du professeur principal, sur la validation ou non des UE concernées.

1^{er} cycle supérieur (années 1 à 3) DNSP DANSEUR

DUREE DES ETUDES - CREDITS EUROPEENS ECTS
3 ans - 180 ECTS.

A titre exceptionnel, une année supplémentaire peut être accordée après avis de l'équipe pédagogique lors de la commission d'évaluation qui se tient lors des semestres 2, 4 ou 5.

Il est recommandé que la scolarité d'enseignement général au sein d'un établissement scolaire soit terminée à l'issue du DNSP2.

PROFESSEURS

DNSP Danseur semestres 1 et 2 :

Classes de filles

Nolwenn DANIEL : professeure principale référente, classes de la discipline principale, classes de pointes

Anne SALMON : classes de la discipline principale

Classes de garçons

Bertrand BELEM : professeur principal référent, classes de la discipline principale, répertoire

Serguei SOLOVIEV : classes de la discipline principale

Classes de filles et garçons

Bertrand BELEM : adage

Nolwenn DANIEL : adage

Sylvie BERTHOMÉ : improvisation/interprétation/composition

Iris FLORENTINY : danse contemporaine

Soahanta DE OLIVEIRA : analyse fonctionnelle du corps dans le mouvement dansé (AFCMD)

Virginie GARANDEAU : culture chorégraphique et artistique

Maxime HOARAU : formation musicale du danseur

Juliette MAL : préparation physique

DNSP Danseur semestres 3 et 4 :

Classes de filles

Anne SALMON : professeure principale référente, classes de la discipline principale, classes de pointes

Isabelle CIARAVOLA : classes de la discipline principale

Classes de garçons

Laurent NOVIS : professeur principal référent, classes de la discipline principale, technique spécifique

Serguei SOLOVIEV : technique spécifique

Gil ISOART : classes de la discipline principale

Classes de filles et garçons

Laurent NOVIS : répertoire et adage

Anne SALMON : répertoire et adage

Raphaëlle DELAUNAY : répertoire néo-classique et contemporain

Sylvie BERTHOMÉ : improvisation/interprétation/composition

Cathy BISSON : classes de danse jazz
Anne Catherine NICOLADZÉ : danse contact/improvisation
Maxime HOARAU : formation musicale du danseur
Soahanta de OLIVEIRA : observation personnalisée – Analyse fonctionnelle du corps dans le mouvement dansé (AFCMD)
Virginie GARANDEAU : culture chorégraphique et artistique
Juliette MAL : préparation physique

DNSP Danseur semestres 5 et 6 :

Classes de filles

Isabelle CIARAVOLA : professeure principale référente, classes de la discipline principale, variations d'examen
Anne SALMON : classes de la discipline principale

Classes de garçons

Gil ISOART : professeur principal référent, classes de la discipline principale, variations d'examen
Laurent NOVIS : classes de la discipline principale

Classes de filles et garçons

Gil ISOART : adage et répertoire
Isabelle CIARAVOLA : adage et répertoire
Raphaëlle DELAUNAY : répertoire néo-classique et contemporain
Sylvie BERTHOMÉ : improvisation/interprétation/composition et composition personnelle
Cheryl THERRIEN : classes de danse contemporaine
Daniel CONDAMINES : classes de danse contemporaine
Maxime HOARAU : formation musicale du danseur
Soahanta de OLIVEIRA : observation personnalisée – Analyse fonctionnelle du corps dans le mouvement dansé (AFCMD)
Virginie GARANDEAU : culture chorégraphique et artistique
Juliette MAL : préparation physique

6 /13

Objectifs

Semestres 1 et 2

En DNSP1, il s'agit pour les élèves de consolider les fondamentaux du vocabulaire de la danse classique (française et russe en particulier), la technique de pointes pour les filles et le vocabulaire spécifique masculin pour les garçons, d'appréhender le travail de corps de ballet et d'ensemble. Le placement et l'alignement corporel sont en fin d'année des acquis solides sur lesquels s'appuyer pour passer dans la classe supérieure.

Une initiation à certaines techniques de la danse contemporaine, à l'improvisation et à la composition, ainsi que des cours théoriques d'anatomie et physiologie, de formation musicale-danseur et de culture chorégraphique et artistique viennent compléter cet enseignement.

Compétences attendues :

Capacité à assimiler les corrections et les différents éléments techniques et /ou théoriques formulés par les professeurs.

Précision de la connaissance du vocabulaire de la danse classique et de son application corporelle rigoureuse.

Développement d'une expressivité et d'un imaginaire créatif.

Affirmation de sa personnalité, à travers une forte motivation et une assiduité attentive.

Critères d'observation et d'évaluation :

Conscience du placement et maîtrise des fondamentaux techniques de la danse classique.
Expressivité, engagement sensible.
Musicalité – relation au temps.
Investissement.

Semestres 3 et 4

En DNSP2, l'élève approfondit sa connaissance et sa maîtrise du vocabulaire de la danse classique (française et russe en particulier) et commence à pouvoir appréhender de façon maîtrisée des combinaisons de plus en plus complexes, tout en augmentant ses possibilités dans la technique des pointes pour les filles et la technique masculine pour les garçons. L'élève commence également à intégrer ses acquis dans le travail de répertoire soliste, à travers des extraits de répertoire de la danse classique et néoclassique. La notion d'interprétation est abordée.

Une plus grande aisance en danse contemporaine est demandée. De nouveaux outils d'improvisation, de composition et de danse contact sont apportés. Les cours théoriques et pratiques de formation musicale-danseur, d'analyse fonctionnelle du corps dans le mouvement dansé, de pratique somatique et de culture chorégraphique et artistique viennent compléter cet enseignement.

Compétences attendues :

Maîtrise du vocabulaire de la danse classique et son application dans l'exécution technique de combinaisons complexes.
Développement d'une personnalité artistique singulière.
Capacité à maintenir un rythme assidu d'acquisition.
Capacité d'adaptation et disponibilité à différents vocabulaires chorégraphiques.

7 /13

Critères d'observation et d'évaluation :

Maîtrise du placement et maîtrise approfondie des fondamentaux techniques de la danse classique.
Expressivité, engagement sensible.
Musicalité – relation au temps et à l'espace.
Investissement, accroissement de l'autonomie et de l'autoévaluation.

Semestres 5 et 6

En DNSP3, l'élève fait preuve d'une grande maîtrise du vocabulaire et des techniques de danse classique. Il/elle peut appréhender différents types de répertoire classique et néo-classique et naviguer entre des mouvements d'ensemble et des rôles de soliste.

La danse contemporaine fait pleinement partie du bagage chorégraphique attendu, tout comme la capacité à improviser et composer de façon personnelle et singulière.

Les connaissances musicales et en culture chorégraphique et artistique sont approfondies et rendent possible une contextualisation et une analyse de sa pratique et des différents courants et styles traversés. Différentes techniques de préparation et de récupération à l'effort sont introduites.

Compétences attendues :

Haut niveau de maîtrise du placement, du vocabulaire et des combinaisons techniques complexes de la danse classique, capacité à adapter cette maîtrise à différents styles chorégraphiques.
Accomplissement d'une personnalité artistique singulière et capacité à proposer différentes interprétations en fonction des styles et approches chorégraphiques.
Capacité à développer son autoévaluation et à analyser les différents registres chorégraphiques dans lesquels l'apprentissage se réalise.

Critères d'observation et d'évaluation :

Haut niveau de maîtrise des techniques de danse classique et néo-classique.
Expressivité, engagement sensible.

Musicalité - relation au temps et à l'espace et au genre musical.

Investissement et capacité à affirmer sa présence sur un plateau ou dans un studio de danse lors de répétitions ou de représentations publiques.

Développement d'un discours critique référencé sur les œuvres.

Contenu - crédits européens (ECTS)

Semestres 1 et 2

Unités d'enseignement	ECTS	Volumes horaires hebdomadaires
UE 1 - Apprentissages techniques et artistiques	30	7h30 2h00
1. Discipline principale (danse classique) 2. Techniques spécifiques filles et garçons		
UE 2 - Ateliers fondamentaux	12	1h30
1. Danses avec partenaires, adage		
UE 3 - Disciplines complémentaires	12	1h30 1h00
1. Improvisation/interprétation/composition 2. Danse contemporaine		
UE 4 - Analyse fonctionnelle du corps dans le mouvement dansé (AFCMD)	2	1h00
UE 5 - Culture chorégraphique et artistique	2	1h00
UE 6 - Formation musicale - danseur	2	1h00
Préparation physique	/	1h00
Total	60	17h30

Semestres 3 et 4

Unités d'enseignement	ECTS	Volumes horaires hebdomadaires
UE 1 – Apprentissages technique et artistique 1. Discipline principale (danse classique) 2. Techniques spécifiques filles et garçons	26	7h30 3h00 garçons / 1h30 filles
UE 2 – Ateliers fondamentaux 1. Répertoire classique, néo-classique et contemporain 2. Danses avec partenaires, adage	16	3h00 3h00
U.E 3 – Disciplines complémentaires 1. Danse jazz 2. Improvisation/interprétation/composition 3. Danse contact/improvisation Le cas échéant : module ponctuel de pratique interdisciplinaire	12	1h30 1h30 1h30
UE 4 – Formation musicale du danseur	2	1h00
UE 5 – Analyse fonctionnelle du corps dans le mouvement dansé (AFCMD)	2	1h00
UE 6 – Culture chorégraphique et artistique	2	1h00
Préparation physique	/	1h00
Total	60	25h00/23h30

Des masters class thématiques pourront être organisées en semestres 3 et/ou 4, dont le volume horaire est compris dans les heures attribuées aux UE 1, 2 et 3.

Semestre 5

Unités d'enseignement	ECTS	Volumes horaires hebdomadaires
UE 1 – Certificat d'interprétation de la danse Discipline principale (danse classique)	23	
1. Apprentissages technique et artistique		7h30
2. Répertoire : danses d'ensemble, solo, variation		7h30
3. Danses avec partenaires : adage, danses d'ensemble par couples		3h00
4. Improvisation / interprétation / composition		3h00
UE 2- Disciplines complémentaires Danse contemporaine Danse jazz	4	3h00 1h30
UE 3 – Formation musicale du danseur	1	2h00
UE 4- Analyse fonctionnelle du corps dans le mouvement dansé (AFCMD)	1	2h00
UE 5- Culture chorégraphique et artistique	1	2h00
Préparation physique	/	1h00
Total	30	32h30

10 /13

Semestre 6

Unités d'enseignement	ECTS	Volumes horaires hebdomadaires
UE 1 – Certificat d'interprétation de la danse Discipline principale (danse classique)	23	
1. Apprentissages technique et artistique		7h30
2. Répertoire : danses d'ensemble, solo, variation		6h00
3. Danses avec partenaires : adage, danses d'ensemble par couples		3h00
4. Improvisation / interprétation / composition		3h00
UE 2- Disciplines complémentaires Danse contemporaine Danse jazz	4	1h30 1h30
UE 3 – Formation musicale du danseur	1	2h00
UE 4 Analyse fonctionnelle du corps dans le mouvement dansé (AFCMD)	1	2h00
UE 5 - Culture chorégraphique et artistique	1	2h00
Préparation physique	/	1h00
Total	30	29h30

Évaluation des enseignements

Par contrôle continu

Celui-ci porte sur l'ensemble des unités d'enseignement pour les 6 semestres ci-dessus décrits.

Par contrôle terminal

Un jury interne pour les semestres 2 et 4, et externe pour le semestre 6 (certificat d'interprétation de la danse) présidé par la direction des études chorégraphiques est constitué pour évaluer chaque élève.

Semestre 2

Au terme du semestre 2, l'UE 1 donne lieu à un contrôle terminal qui comporte une présentation chorégraphique de l'ensemble des élèves et une variation tous deux élaborés par le professeur principal référent de la discipline.

L'épreuve fait l'objet d'une note sur 20.

Semestre 4

Au terme du semestre 4, l'UE 1 et la matière « **Improvisation/interprétation /composition** » de l'UE 3 « donnent lieu à un contrôle terminal qui comporte :

- Une présentation chorégraphique de l'ensemble des élèves issue du travail du cours de répertoire;
- Une variation, élaborée par le professeur principal référent de la discipline d'une durée maximum de 2 minutes 30.
- Une variation issue du répertoire et adaptée par le professeur référent de la discipline d'une durée maximum de 2 minutes 30.
- Une composition personnelle, encadrée par le professeur responsable des enseignements de composition, d'une durée maximum de 2 minutes.

Chaque épreuve fait l'objet d'une note sur 20 (à l'exception de la présentation de l'ensemble des élèves qui n'est pas notée).

Semestre 6

Au terme du semestre 6, l'UE1 « Certificat d'interprétation de la danse » donne lieu à un contrôle terminal qui comporte :

- Une présentation chorégraphique de l'ensemble des élèves, issue du travail de répertoire ;
- Une variation imposée (extraite des répertoires) ;
- Une variation de répertoire (variation ou danse en solo reconnue comme telle) : choix de l'élève validé par le/la professeur principal référent de la discipline en concertation avec la direction des études chorégraphiques ;
- Une composition personnelle, encadrée par le professeur responsable des enseignements de composition, d'une durée maximum de 3 minutes.

Tout au long des études, des présentations publiques sont organisées. Elles peuvent donner lieu à l'implication de l'ensemble des élèves inscrits en DNSP de danseur et/ou en 2^{ème} cycle. Elles sont menées dans le cadre de projets internes à l'établissement (Projets danse, École ouverte, etc.) et/ou hors les murs (projets en partenariats avec des institutions culturelles et/ou artistiques).

Validation des études et des UE – Délivrance du DNSP de Danseur

Pour chaque UE, une note globale est attribuée.

Une UE est validée pour l'année dès lors que la note globale obtenue est d'au moins 10/20.

La note globale est constituée de la moyenne des notes du contrôle continu de chaque semestre, à l'exception de l'UE 1 en DNSP1, des UE 1, 2 et 3 en DNSP 2, et de l'UE 1 en DNSP3.

Dans le cas de l'UE 1 en DNSP1, et dans le cas des disciplines des UE 1, 2 et 3 qui font l'objet d'un contrôle terminal en DNSP2, la note globale est constituée pour 40% de la note du contrôle continu (moyenne semestres 1 et 2) et pour 60% de la note de l'examen final attribuée par le jury. Dans le cas de l'UE 1 en DNSP3, la note globale est constituée pour 30% de la note du contrôle continu (moyenne des deux semestres) et pour 70% de la note de l'examen final attribuée par le jury.

Les élèves inscrits en DNSP1 et DNSP2 ayant validé l'ensemble des UE de l'année en cours sont autorisés à poursuivre leurs études dans la classe supérieure.

Dans le cas où une UE issue des disciplines théoriques (formation musicale du danseur, anatomie/physiologie, culture chorégraphique et artistique) n'est pas validée, les élèves sont toutefois autorisés à intégrer la classe supérieure, avec obligation de passer l'année suivante les épreuves du contrôle continu de l'UE concernée en candidat libre. Le nombre maximum d'UE théoriques non obtenues pour poursuivre des études en année supérieure est fixé à 2.

A l'issue de chaque semestre, à l'exception du semestre 6, l'équipe pédagogique, constituée en commission interne à la direction des études chorégraphiques composée de la direction des études chorégraphiques, des professeurs responsables des différentes matières de l'UE1, et d'un représentant du jury dans le cas des semestres 2 et 4, examine la situation des élèves ayant obtenu une note moyenne inférieure à 10/20 aux UE 1, 2 et 3 lors des semestres de 1 à 4 et aux UE 1, et 2 lors du semestre 5.

Semestres 1 et 3

La poursuite de l'année scolaire en cours est autorisée. Les avis motivés de la commission sont communiqués par écrit à l'élève et lors d'un entretien avec la direction des études chorégraphiques.

À titre exceptionnel une réorientation vers le cursus contemporain peut-être proposée par la commission pour une période d'essai d'un mois plein. À l'issue de cette période d'essai, une décision définitive sera prise, après avis des professeurs de la discipline principale et du niveau d'études concerné, sur le passage dans ce nouveau cursus ou le maintien dans son cursus d'origine.

Semestres 2 et 4

La commission se prononce sur un redoublement, le cas échéant une réorientation de parcours ou la fin de scolarité au sein de l'établissement. Ses avis motivés sont communiqués par écrit à l'élève et lors d'un entretien avec la direction des études chorégraphiques.

Semestre 5

La commission se prononce sur un redoublement, ce qui conduit à une non présentation à l'examen terminal du semestre 6. Ses avis motivés sont communiqués par écrit à l'élève et lors d'un entretien avec la direction des études chorégraphiques.

Cas de force majeure :

A titre exceptionnel, pour les élèves n'ayant pas pu se présenter aux examens terminaux des semestres 2 et 4 au motif d'un empêchement grave et dûment justifié dont les caractéristiques font l'objet d'un cas de force majeure, un examen de rattrapage est organisé, afin que la direction des études chorégraphiques se prononce, après examen du dossier de l'élève et avis du professeur principal, sur la validation ou non des UE concernées.

A titre exceptionnel, pour les élèves n'ayant pas pu se présenter aux examens terminaux du semestre 6 au motif d'un empêchement grave et dûment justifié dont les caractéristiques font l'objet d'un cas de force majeure, les élèves concernés peuvent soit avoir la possibilité de redoubler, ou, s'ils souhaitent continuer leur scolarité en 2^{ème} cycle, se présenter l'année suivante, en candidat libre, au « Certificat d'interprétation de la danse ». Dans l'attente de l'examen, ils sont autorisés à intégrer la première année du 2^{ème} cycle. La validation de DNSP de danseur et de la première année du 2^{ème} cycle dépend de l'obtention du « Certificat d'interprétation de la danse ».

Délivrance du certificat d'interprétation de la danse

Les trois épreuves (variation imposée, variation libre et composition personnelle) font chacune l'objet d'une note sur 20.

La note globale attribuée au certificat d'interprétation de la danse est définie à partir de la moyenne de la note obtenue à l'examen final (moyenne des trois notes) et de la moyenne des notes du contrôle continu de l'UE 1 des semestres 5 et 6 réparties comme suit : 70% examen final et 30% contrôle continu.

Le certificat d'interprétation de la danse est décerné aux élèves ayant obtenu une note globale d'au moins 10 sur 20 au contrôle continu et au contrôle terminal, avec attribution d'une mention selon le barème suivant :

Assez Bien : 12 à moins de 14

Bien : 14 à moins de 16

Très Bien : 16 à 20

Le Diplôme National Supérieur Professionnel de Danseur (DNSPD) est délivré aux élèves ayant validé l'ensemble des UE des semestres 1 à 6

En DNSP3, il est demandé aux élèves d'effectuer un stage obligatoire d'une durée minimum de 5 jours, uniquement pendant les vacances scolaires. Ce stage fait l'objet d'une convention signée par le conservatoire, la structure d'accueil et l'élève.

La mention (Très bien, Bien ou Assez bien) qualifiant le DNSP de danseur est celle attribuée au Certificat d'interprétation de la danse.

Licence Art du Spectacle chorégraphique de l'Université Paris VIII Vincennes-Saint-Denis

Un partenariat entre le Conservatoire national supérieur de musique et de danse de Paris et l'Université Paris 8 Vincennes – Saint-Denis permet aux élèves admis en 1^{er} cycle supérieur d'obtenir, conjointement avec le DNSP de danseur, et sous réserve de remplir les conditions d'inscription à l'université, la licence Art du spectacle chorégraphique. Les rythmes d'acquisition de la licence, et du DNSP de danseur peuvent être soit en phase, soit dissociés. Tous les enseignements validés et les ECTS attribués par l'université sont acquis.

Une mutualisation des enseignements entre l'Université Paris 8 Vincennes – Saint-Denis et le Conservatoire permet un double parcours d'études cohérent en termes de contenu et d'emploi du temps. En conséquence, les élèves peuvent obtenir sereinement les 60 ECTS nécessaires à la délivrance de la licence.

Ces 60 ECTS se répartissent comme suit :

- 32 ECTS sont acquis à la fin du DNSP3, l'université reconnaît ainsi la valeur des contenus de la formation dispensée au Conservatoire,

- 28 ECTS sont acquis après le suivi de cinq unités d'enseignement :

- Analyse d'œuvre, enseignement qui s'intègre dans l'UE 5 Culture chorégraphique et artistique des semestres 5 et 6 du DNSP de danseur (36 heures)
- Histoire de la danse (36 heures)
- Introduction du discours sur le corps (36 heures)
- Analyse des pratiques (36 heures)
- Outils et analyse de l'expérience, accompagnement pour l'élaboration d'un dossier personnel et pour la production de ce dossier.